



1

MCTJSIR

المركز المغربي للعدالة الانتقالية ودراسة التقارير الدولية

ⵎⵎⵔ ⵏ ⵙⵓⵔ ⵏ ⵙⵓⵔ ⵏ ⵙⵓⵔ ⵏ ⵙⵓⵔ ⵏ ⵙⵓⵔ
The Moroccan Center for Transitional Justice
and the Study of International Reports

Rapport parallèle

Du Centre Marocain de la Justice Transitionnelle et de
l'Étude des Rapports Internationaux

Autour du

Troisième examen périodique universel du Maroc 2017

Mars 2022

*Le Centre Marocain pour la Justice Transitionnelle et l'Etude des Rapports
Internationaux*

Adresse : Maghrib Arabi B3 Nr 88 Appt 10- kenitra – Maroc

Tel : +212663851871

cmjteri@gmail.com

Un aperçu des activités du Centre Marocain pour la Justice Transitionnelle et l'étude des rapports internationaux

Une institution de recherche académique indépendante, à but non lucratif, créée en 2018, spécialisée dans les questions de justice transitionnelle et l'étude de rapports internationaux.

Elle est dirigée par un groupe de chercheurs et de consultants issus de diverses disciplines scientifiques et académiques. Elle est située à Kenitra - Royaume du Maroc.

Le Centre mène des recherches approfondies sur les mécanismes de justice transitionnelle, la réalisation d'études analytiques des rapports internationaux et la promotion d'une culture des droits de l'homme aux niveaux national et local.

Le Centre a publié un certain nombre de publications collectives, notamment :

- "Les droits de l'homme à la lumière des rapports de l'ONU 1999-2020" - Edition 1/2022.
- "La dimension spatiale des droits de l'homme dans les politiques publiques au Maroc" - Edition 1/2021.
- "Les droits de l'homme à la lumière des rapports internationaux : une étude de structure et de contenu" - Edition 1 / 2020.

Le centre a organisé un certain nombre de symposiums scientifiques, notamment :

- L'organisation du Centre Marocain pour la Justice Transitionnelle et l'Etude des Rapports Internationaux, « à distance ». Un colloque scientifique sur le thème de la lecture dans le « *premier rapport soumis au Comité des Disparitions Forcées au Maroc* : .
- L'organisation du Centre Marocain pour la Justice Transitionnelle et l'Etude des Rapports Internationaux, "à distance", d'un colloque scientifique sur le thème de la lecture dans le "*rapport du délégué ministériel chargé des droits de l'homme sur l'examen spécial (données qualitatives - conclusions - recommandations - obligations)*".
- L'organisation du Centre Marocain pour la Justice Transitionnelle et l'Etude des Rapports Internationaux, "à distance", d'une rencontre scientifique autour de la lecture : "*Le nouveau rapport annuel du Conseil National des Droits de l'Homme : La situation des droits de*

l'homme au Maroc pour l'année 2020, délivré en mars 2021."

Le centre a participé à des colloques scientifiques, dont :

- Le Centre Marocain pour la Justice Transitionnelle et l'Etude des Rapports Internationaux a participé au colloque international sur le thème : « *Justice Transitionnelle et Droit International Humanitaire* », le mercredi 29 septembre 2021 à 0018, organisé par le Centre de Droit International Humanitaire - Tripoli - Libye, "à distance".
- Le Centre Marocain pour la Justice Transitionnelle et l'Etude des Rapports Internationaux a participé le 24 avril 2019 à 16h00 au siège de l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme à Rabat, à une intervention scientifique au profit de l'Association des Victimes de Tazmamart , lors du colloque sur les droits de l'homme : « *Pour la vérité et un règlement global du dossier des victimes des détenus de Tazmamart.*
- Le Centre Marocain pour la Justice Transitionnelle et l'Etude des Rapports Internationaux a participé le dimanche 24 mars 2019 à 16h00, à Fès, à une intervention scientifique au profit du Forum Marocain pour la Vérité et l'Equité - Antenne de Fès, lors le colloque des droits de l'homme : « *Les droits de l'homme au Maroc....Réalité et perspectives* »

Le centre a participé à un certain nombre d'émissions sur la radio amazighe, notamment :

- Le Centre est invité sur « Amazigh Radio » sur le thème de l'émission Thirsal : Une lecture du rapport du Délégué Ministériel aux Droits de l'Homme sur la Revue Spéciale, le 16-12-2021 à 17h00 .
- Le Centre est invité sur « Amazigh Radio » sur le thème de l'émission Thersal : « La Journée internationale des droits de l'homme à la lumière de la pandémie de Covid-19». Jeudi 10 décembre 2020 à 17h00 après-midi.
- Le Centre est invité sur "Radio Amazigh" pour discuter du thème : "Le système des droits de l'homme aux niveaux international et national à la lumière de la pandémie de Corona". Le samedi 23 mai 2020 à 16h00.

Le Centre a participé à plusieurs rencontres sur la chaîne amazighe, notamment:

- Le centre est invité à l'émission : Parcours Citoyen « Chaîne Amazighe » sur le thème : «Projet d'accompagnement et

d'accompagnement des autorités dans l'activation du système d'inspection interne ». Lundi 25 janvier 2021 à : 21h30, programme « Parcours Citoyen ».

- Le Centre est invité à l'émission : Avec l'Analyste « Amazigh Channel » sur le thème : « Bénéfices électoraux au Maroc 2021. Mercredi 26 août 2021 à 20h30.

Sommaire

Sommaire	4
Introduction.....	5
Premier axe : Mécanismes nationaux de prévention de la torture.....	7
Recommandations mises en œuvre.....	7
1. Réalisations.....	7
2. Les recommandations du Centre Marocain pour la Justice Transitionnelle et l'étude des rapports internationaux.....	8
Le deuxième axe : Renforcer le rôle des institutions nationales dans la protection des droits de l'homme.....	9
Recommandations mises en œuvre.....	9
1. Les réalisations.....	9
2. Les recommandations du Centre Marocain pour la Justice Transitionnelle et l'étude des rapports internationaux.....	10
Le troisième axe :Renforcement de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et de la formation des agents publics.....	11
Recommandations mises en œuvre.....	11
1. Réalisations.....	11
2. Les recommandations du Centre Marocain pour la Justice Transitionnelle et l'étude des rapports internationaux.....	12

Introduction

Le Centre marocain pour la justice transitionnelle et l'étude des rapports internationaux a préparé un rapport parallèle sur le troisième examen périodique universel du Maroc pour l'année 2017.

Le Centre estime que la préparation de ce rapport relève de ses nobles objectifs et missions de recherche et cadre en parfaite osmose avec sa référence scientifique ambitionnant la promotion et la protection des droits de l'homme dans leur dimension internationale. Son implication sérieuse dans la conception de ce rapport s'inscrit dans la perspective de l'appréciation des avancées consenties par le Royaume du Maroc perceptibles à travers ses institutions et sa législation moyennant des réformes juridiques et institutionnelles afférentes aux politiques des droits de l'homme se cristallisant dans

l'implication du Maroc dans le système des droits de l'homme dans sa dimension internationale et par l'adoption des approches de justice transitionnelle, qui se sont traduites par la mise en place de l'Instance d'arbitrage indépendante pour indemniser les victimes, et de l'Instance Équité et Réconciliation pour la clôture définitive du dossier des violations graves des droits de l'homme, lequel dossier aurait été traité de manière juste et équitable si bien que les de l'IER étaient incorporés dans la Charte Constitutionnelle de 2011.

Après avoir discuté des recommandations adressées au Maroc suite à l'Examen Périodique Universel de 2017 , le Centre Marocain pour la Justice Transitionnelle et l'Étude des Rapports Internationaux élabore le

présent rapport en vertu de ses propres capacités s'alignant partant sur les standards requis pour la conception de pareils rapports par les ONG tant au niveau substantiel que formel. Le rapport est issu de l'évaluation et de la mise en œuvre des recommandations adressées au Maroc par le Conseil des droits de l'homme à Genève lors du troisième examen périodique universel de Maroc pour l'année 2017.

Ainsi, le Centre Marocain pour la Justice Transitionnelle et l'Étude des Rapports Internationaux présente un ensemble de points fondamentaux lors de ses discussions approfondies avec les différentes unités de recherche du Centre sur démarches entretenues par le Maroc pour la mise en œuvre des recommandations émises concernant les mécanismes nationaux de prévention de la torture, le renforcement du rôle des institutions nationales dans la protection des droits de l'homme, la promotion de l'éducation aux droits de l'homme et la formation des agents publics.

Le présent rapport porte sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées par le Royaume du Maroc dans la mise en œuvre de ces recommandations à la lumière du troisième Examen périodique universel du Maroc pour l'année 2017, à travers les axes suivants

- Les mécanismes nationaux de prévention de la torture ;
- Le renforcement du rôle des institutions nationales dans la protection des droits de l'homme ;
- La consolidation de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et de la formation des agents publics.

Premier axe : Mécanismes nationaux de prévention de la torture

Recommandations mises en œuvre

1. Réalisations

Au regard des recommandations communiquées au Royaume par le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel au Maroc 144-48, 144-49, 144-50, 144-51 et 144-52 ,

le Mécanisme national de prévention de la torture a été créé, en vertu du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Il a pour objet d'examiner la situation et la réalité du traitement des personnes privées de liberté et ce, par des visites régulières dans les lieux de détention, dans le but de renforcer leur protection contre la torture et autres formes de torture ou peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Il vise ultimement le déploiement des meilleures pratiques au sein des centres de détention en garde à vue., et prise la publication de mémorandums par la Direction Générale de la Sûreté Nationale relatifs à l'appui aux mesures préventives contre la torture.

Des prérogatives ont été attribuées aux membres du mécanisme national de prévention de la torture, notamment au chapitre de la collecte d'informations relatives au nombre de lieux de privation de liberté, au nombre de personnes qui en sont privées, à leur localisation et aux conditions de leur détention.

Le travail de l'équipe du Mécanisme National de Prévention de la Torture s'est distingué par plusieurs visites réparties géographiquement

dans 12 lieux de privation de liberté en 2020, et réparties sur 4 régions géographiques au nord, au centre et au sud au cours de l'année 2020. Le rôle dudit mécanisme fut renforcé dans plusieurs conclusions et recommandations du rapport annuel du Conseil national des droits de l'homme .

2. Les recommandations du Centre Marocain pour la Justice Transitionnelle et l'étude des rapports internationaux.

- La production, de la part du mécanisme national de prévention de la torture, d'un rapport thématique annuel sur la torture et la réalité du traitement des personnes privées de liberté géographiquement .Ce rapport devrait être séparé du rapport annuel du Conseil National des Droits de l'Homme ;
- Le lancement des invitations ouvertes et permanentes au Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants à rendre visite au Maroc ;
- Le soutien et la formation des forces de l'ordre pour protéger les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- Le renforcement du cadre législatif dans le domaine de la lutte contre l'impunité des auteurs de torture et prévoir expressément la limitation non statutaire du crime de torture.
- L'affectation des ressources suffisantes imputées du budget général pour améliorer les lieux de privation de liberté.

Le deuxième axe : Renforcer le rôle des institutions nationales dans la protection des droits de l'homme

Recommandations mises en œuvre

1. Les réalisations

Le Royaume du Maroc a mis en œuvre ces recommandations émises par le rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel au Maroc 144-33, 144-44, 144-46, 144-55, 144-56, 144-57 144-59, 144-60 et 144-62.

Le Centre Marocain pour la Justice Transitionnelle et l'Étude des Rapports Internationaux constate que la concrétisation de ces acquis en adéquation aux recommandations a été corroborée par l'amendement de la Constitution du Royaume du Maroc pour l'année 2011, qui a introduit moult amendements aux lois liées au développement des institutions nationales de protection et de promotion des droits de l'homme dont les plus importantes sont

La Délégation Ministérielle chargée des Droits de l'Homme , La Fondation Médiateur, le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger, l'Autorité chargée de la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, le Conseil de la Concurrence, l'Autorité Nationale pour l'Intégrité, la Prévention et la Lutte contre la Corruption et le Conseil National des Droits de l'Homme.

Le Conseil National des Droits de l'Homme , une des plus importantes institutions nationales , fut instauré sur la base des

dispositions des articles 161 et 171 de la Constitution .Il fut réorganisé , et ses attributions, sa composition, ses modalités d'organisation et ses règles de fonctionnement ont été définies de manière à éviter les cas d'incohérence liées à ses membres. Dans ce même sillage, furent érigés des mécanismes nationaux et des comités régionaux des droits de l'homme pour l'aider à s'acquitter de ses missions.

Le Conseil national des droits de l'homme a joué un rôle important dans le système de protection et de promotion des droits de l'homme en élaborant des rapports annuels à partir de 2017, en les adressant joints à des recommandations aux autorités compétentes et en menant les enquêtes nécessaires concernant les violations des droits de l'homme. Il s'est voué à la formation de commissions régionales dans les 12 régions du Royaume qui se sont employées à atteindre des objectifs sur le terrain .De même , furent instaurés un mécanisme national de prévention de la torture, un mécanisme national de plaintes pour les enfants victimes de violations et un mécanisme national de protection des personnes handicapées.

2. Les recommandations du Centre Marocain pour la Justice Transitionnelle et l'étude des rapports internationaux.

- Renforcement du processus initié par le Conseil national des droits de l'homme au chapitre de la promotion de la culture du système des droits de l'homme au niveau des secteurs gouvernementaux et des institutions publiques ;
- Consécration de la culture des droits de l'homme au niveau territorial (les collectivités territoriales) ;
- Production par les commissions régionales des rapports annuels et thématiques conformément aux spécificités de la zone ;

- Mise en œuvre des recommandations de l'Instance Équité et Réconciliation de manière juste et équitable pour les victimes de graves violations des droits de l'homme au Maroc.

Le troisième axe :Renforcement de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et de la formation des agents publics.

Recommandations mises en œuvre

1. Réalisations

En écho aux recommandations suivantes émises par le rapport du Groupe de Travail sur l'Examen Périodique Universel au Maroc : Recommandation 144-63, Recommandation 144-64, Recommandation 144-65, Recommandation 144-66, Recommandation 144-67, le Royaume du Maroc s'est évertué à leur mise en œuvre, mais certaines recommandations prônent un engagement dans l'ancrage de la culture des droits de l'Homme .

En syncrétisme à ces recommandations, le Royaume du Maroc a élaboré un plan d'action pour la mise en œuvre de la quatrième phase du Programme mondial d'éducation aux droits de l'homme , horizon 2024, qui comprenait un ensemble de mesures liées à l'intégration des valeurs et principes des droits de l'homme dans programmes d'enseignement dans divers départements et œuvrant à renforcer les aptitudes des différents acteurs dans le domaine des droits de l'homme, à renforcer les capacités des professionnels des médias et des

journalistes, et à permettre aux jeunes d'apprendre et de s'approprier les valeurs et principes des droits de l'homme ¹² contribuer et participer à l'édification d'une société démocratique.

Le ministère public a organisé une série de séminaires scientifiques et de formations visant à renforcer la protection des droits de l'homme dans le système judiciaire en diffusant ses valeurs et sa culture à travers des programmes de formation de base, thématiques et continus, Ainsi en est-il des agents de l'administration pénitentiaire, la gendarmerie royale et les forces de sécurité...

2. Les recommandations du Centre Marocain pour la Justice Transitionnelle et l'étude des rapports internationaux

Malgré les avancées enregistrées, le centre recommande :

- D'intensifier les efforts pour continuer à promouvoir une culture des droits de l'homme au niveau local, notamment dans les programmes des collectivités territoriales, en créant un comité chargé de l'avancement et de la formation des agents locaux dans les collectivités, corrélé à la mobilisation des ressources humaines spécialisées dans droits humains;
- D'affecter des ressources financières au sein des budgets des collectivités territoriales spécifiquement destinées aux activités des droits de l'homme ;
- D'étendre l'enseignement des droits de l'homme dans toutes les universités marocaines ;
- De mettre en place un formateur et une matière axé sur les droits de l'homme dans les établissements d'enseignement secondaire, préparatoire et préparatoire ;

- D'activer les clubs scolaires et communautaires pour promouvoir les droits de l'homme ;
- Mener des études et des recherches pour mesurer le degré d'éducation aux droits de l'homme dans la société marocaine ;
- D'encourager les jeunes à priser la recherche scientifique spécialisée dans le domaine des droits de l'homme ;
- Permettre aux agents publics de suivre une formation continue dans le domaine des droits de l'homme dans divers secteurs gouvernementaux.